

Rivières et pesticides de chez nous : pas très ragoûtant, et pas assez étudié...

Autor(en): **Escher, Gérard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2014)**

Heft 2030

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012700>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'attribuer deux précieux badges de longue durée aux personnes de son choix, plus deux badges journaliers.

Certes, la loi sur le Parlement ([art. 69](#)) prescrit l'inscription de ces invités dans un registre, ainsi que l'indication de leurs fonctions. Ce [registre](#) n'est disponible sur le site électronique du Parlement que depuis l'automne 2011. Quant à l'énoncé des fonctions, il sert trop souvent de cache-sexe aux intérêts représentés. Ainsi, les porteurs de badge se présentent le plus fréquemment comme collaborateur personnel (58) ou tout simplement invité (48).

Pour en avoir le cœur net, la [Neue Zürcher Zeitung](#) a recherché les liens d'intérêt de ces invités dans le registre du commerce. Il en ressort qu'au moins 327 des 409 invités sont en réalité des lobbyistes. Le quotidien zurichois a pu construire un [graphique](#)

[interactif](#): un clic sur le nom d'un député fait apparaître les intérêts représentés par ses invités. Pour l'anecdote, on notera que quelques députés – pourquoi chercher loin – ont accredité des membres de leur famille.

Le secteur de la construction et de l'immobilier, avec 44 invités, occupe la tête du classement, mais seuls 15 de ces derniers déclarent publiquement cette appartenance. Le groupe le plus problématique est sans doute celui des consultants et relations publiques (54). En effet, ses membres de par leur profession sont susceptibles de représenter simultanément plusieurs intérêts et par nature enclins à la confidentialité. C'est dire que l'analyse du registre du commerce ne suffit pas à dévoiler tout le réseau qu'ils représentent. D'autant moins qu'elle ne permet pas de détecter les intérêts au niveau cantonal ou régional.

Il ne s'agit pas de vouer le *lobbying* aux gémonies. Le droit de s'organiser en groupes de pression et de chercher à influencer les décisions politiques font partie du jeu politique. Par contre, en démocratie ce jeu devrait se dérouler en toute transparence.

Les élus comme les citoyens sont en droit de connaître les intérêts dont sont porteurs ces «*invités*». Pourtant une commission du Conseil des Etats a récemment rejeté une [proposition](#) visant à l'accréditation obligatoire de tous les lobbyistes et à la publication des intérêts qu'ils défendent.

Si l'on ajoute le fait que la Suisse persiste à laisser dans l'ombre le financement des partis et des campagnes de votation, notre pays a encore un sérieux effort à accomplir pour mériter l'étiquette de démocratie-témoin.

Rivières et pesticides de chez nous

Pas très ragoûtant, et pas assez étudié...

Gérard Escher - 16 mars 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/25469>

Les trois quarts des échantillons prélevés dans cinq rivières suisses contiennent plus d'un microgramme de résidus de pesticides par litre. C'est très élevé, dit une [étude récente](#) de l'Eawag, l'Institut de recherche suisse spécialiste de l'eau, qui a par ailleurs

trouvé en moyenne une quarantaine de résidus différents dans chaque échantillon. La situation est-elle grave?

Cocktail de résidus

L'étude porte sur cinq rivières

avec un bassin versant d'au moins 35 km² et un bon mélange d'usages urbain et agricole. Les prélèvements sont faits toutes les vingt minutes et une valeur moyenne de l'échantillon composite est obtenue toutes les deux semaines. La méthode permet

en principe de détecter la moitié environ des 469 produits phytopharmaceutiques autorisés. Au total, 104 pesticides différents ont été détectés.

Une norme européenne fixe à cinq microgrammes par litre le maximum autorisé pour le cocktail des résidus. Ici les échantillons plafonnent à un microgramme, mais la méthode qui regroupe et mélange les échantillons dilue les pics éventuels (après la pluie par exemple); les auteurs n'excluent d'ailleurs pas des pics dix fois supérieurs aux moyennes mesurées. Quelques rares pesticides individuels dépassent la norme suisse de 100 nano-grammes par litre par pesticide. Mais le [Centre Ecotox](#), associé à l'étude (et créé il y a quelques années par une décision du Parlement suisse) propose, sur la base de considérations écosystémiques, des critères de qualité de l'eau plus stricts; selon ces critères écologiques, quatre à onze substances – selon la rivière – dépassent les maxima; une pollution des organismes aquatiques par des pesticides n'est donc pas à exclure.

La pollution des rivières n'est pas une fatalité. Alors que les rendements de production agricole ont augmenté de façon spectaculaire – pour le blé

tendre, on passe d'une moyenne de 15 quintaux à l'hectare après la deuxième guerre mondiale à 70 quintaux à l'hectare aujourd'hui – les progrès dans les pesticides, surtout les insecticides, ont permis de réduire drastiquement leur usage, par exemple de 70% entre les années 1990 et 2000.

Santé

Les auteurs, écotoxicologues, sont préoccupés par la qualité de vie des organismes aquatiques. L'effet d'un cocktail de substances très dilué mais chronique sur un ensemble d'organismes est extrêmement difficile à étudier (et à notre connaissance, très mal financé). Les principales interrogations concernent aujourd'hui les effets à long terme de ces faibles doses d'exposition sur la santé d'une seule espèce, la nôtre.

Selon une excellente [expertise collective de l'Inserm](#) au sujet des effets des pesticides sur la santé, il faut bien sûr en premier lieu se soucier de la santé des paysans, exposés professionnellement à ces produits. L'Inserm conclut qu'il y a présomption forte d'un excès de risque significatif lors d'exposition professionnelle pour les lymphomes non hodgkiniens, le cancer de la

prostate, les myélomes multiples, la maladie de Parkinson; et une présomption moyenne d'un excès de risque pour les leucémies, la maladie d'Alzheimer et les troubles cognitifs.

Que faire?

Il y a donc de quoi prendre au sérieux les effets des résidus des pesticides sur notre santé et celle des écosystèmes.

Il faut absolument documenter les niveaux et les sources d'exposition de la population générale (en faisant attention tout particulièrement aux femmes enceintes, dit l'Inserm), approfondir nos connaissances sur la toxicité des pesticides en cocktail et pour cela pouvoir accéder aux compositions des produits commerciaux. En effet, les informations sur la composition intégrale des produits commerciaux, notamment sur les adjuvants, restent confidentielles car protégées par le secret industriel (sur une note plus paradoxale, l'accès à l'article de l'Eawag est aussi protégé par une barrière commerciale).

Et soutenir la recherche à la fois sur les pesticides – on peut encore en produire des meilleurs – et leurs effets écosystémiques.